

Cabinet de Conseil en Stratégie et Gestion de Patrimoine

Fiche d'Informations Légales

Conforme à l'article 325-3 du règlement général de l'AMF et à l'article L 520-1 du code des assurances

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet et les différents statuts réglementés dont nous relevons. Il vous présente également nos modalités d'interventions.

L'ENTREPRISE ATHENA PATRIMOINE

Membre de l'ANACOFI - Association Nationale des Conseils Financiers – www.anacofi.asso.fr

Membre de l'ANACOFI-COURTAGE

Membre de l'ANACOFI-CIF

Membre de l'ANACOFI-IMMO

Nom commercial : Athéna Patrimoine

Etablissement principal : Espace Gailleton, 2 Place Gailleton, 69002 LYON

Téléphone fixe : 04.81.92.63.03

Site internet : www.athena-patrimoine.fr

Forme juridique : SARL au capital de 18 000 €

Siège social : Espace Gailleton, 2 Place Gailleton - 69002 LYON

SIREN : 520 602 327 - RCS Lyon

Code NAF 7022Z

TVA intracommunautaire : FR02520602327

Notre cabinet s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible à l'adresse suivante : 92 Rue d'Amsterdam – 75009 PARIS – ou sur www.anacofi.asso.fr

NOTRE METIER : VOUS ECOUTER, VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER

Notre activité de **Conseil en Gestion de Patrimoine** s'appuie conjointement sur une activité de Conseil en Stratégie et Organisation Patrimoniale et de Conseil en Investissement Patrimonial (intermédiation en produits financiers, immobiliers et produits d'investissement divers).

Notre activité de Conseil en Stratégie et Organisation Patrimoniale se déroule selon les étapes suivantes :

1^{er} Rendez-vous : présentation et découverte

- Présentation du cabinet et domaines d'intervention
- Remise et signature de la fiche d'informations légales
- Recueil de vos informations patrimoniales et de profil de risques

Conseil et expertise – mise en œuvre d'une mission

- Présentation et acceptation de la lettre de mission
- Etablissement du bilan patrimonial – Analyse et diagnostic
- Elaboration des propositions et recommandations, remise du rapport écrit
- Mise en œuvre des solutions validées conjointement et organisation du suivi

Dans le cadre de notre activité de Conseil en Investissement Patrimonial notre cabinet vous accompagne dans le choix et le suivi de vos placements :

- Conseil en Investissement Financier Non Indépendant
- Courtage et Intermédiation en assurance
- Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement
- Transaction sur immeubles et fonds de commerce

NOS STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Conformément aux dispositions de l'article 335-3 du Code Monétaire et Financier alinéa 5, nous vous avons informé être soumis à différents statuts réglementés :

Le Cabinet est immatriculé à l'ORIAS sous le numéro n° 10 055 937 (registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance), au titre des activités réglementées suivantes :

Conseil en Investissement Financiers (CIF) proposant des prestations de conseil non indépendant au sens de l'article 335-3 du Code Monétaire et Financier

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) – Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Courtage d'Assurance (IAS)

Enregistré auprès de l'ANACOFI-COURTAGE

Catégorie courtier B, niveau de recommandation 2, inscrit à l'Orias - www.orias.fr -

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr

Courtage en opération de banque et en services de paiement (IOBSP)

Enregistré auprès de l'ANACOFI-COURTAGE.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr

Vous pouvez vérifier ces immatriculations sur le site internet de l'ORIAS - www.orias.fr/welcome

Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce (Absence de garantie financière - Non détention de fonds pour compte de tiers) :

Enregistré auprès de l'ANACOFI-IMMO - Carte professionnelle n° CPI 6901 2018 000 027 662 délivrée par la CCI Lyon Métropole. Contrôlable par la DGCCRF - <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

Votre conseiller dispose, conformément au code monétaire et financier, au code des assurances et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière couvrant ses diverses activités.

Zurich Insurance PLC - 112, Avenue de Wagram 75017 Paris
Numéro de police : 7600026945

	CGP	CIF	IAS	IOBSP	TRANSACTION
Responsabilité Civile Professionnelle	2 000 000 €	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie Financière	Non approprié (sauf versement d'un acompte d'honoraires)	-----	115 000 €	115 000 €	-----

NOS MODALITES DE REMUNERATION

Pour les activités de Conseil en Stratégie et Organisation Patrimoniale, la rémunération du cabinet s'effectue par le paiement d'honoraires, préalablement fixés et acceptés dans le cadre d'une lettre de mission. Le barème des honoraires et prestations est annexé au présent document.

Pour les activités de Conseil en Investissement Financier Non Indépendant, le cabinet évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites ; à l'exception des FIP-FCPI-FCPR, GFF-GFV, Girardin industriel, PEA-Compte-titres et Structureurs où le cabinet évalue un éventail restreint d'instruments financiers (confère la liste des partenaires ci-après).

Dans le cadre de ces activités dites d'intermédiation et de Conseil en Investissement Financier non indépendant, la rémunération du cabinet s'effectue par le biais de commissions, d'honoraires ou de rétrocessions liées aux frais de commercialisation et/ou de gestion sur les contrats souscrits ou les opérations réalisées.

La rémunération du conseiller consiste en la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit.

Ces placements peuvent également donner lieu à la perception d'une partie des frais de gestion annuels et de rétrocessions sur les frais commerciaux des fonds, soit entre 0% et 2% maximum.

Pour des investissements de nature immobilière, y compris les SCPI-OPCI, les rémunérations sont de 3% à 10% HT du prix de vente TTC, inclus dans le prix d'acquisition du bien ou des parts.

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Conformément aux dispositions des articles 335-3 alinéa 4 et 341-3 du Code Monétaire et Financier, vous trouverez ci-après l'identité des établissements promoteurs de produits avec lesquels nous entretenons une relation commerciale significative*.

La liste des autres partenaires est accessible sur simple demande.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille Assurances	Assureur	Courtage	Commissions
Afi-Esca	Assureur	Courtage	Commissions
Albacap	Société de gestion	CIF	Commissions
Allianz - Gaipare	Assureur	Courtage	Commissions
Alpheys (Intencial)	Plateforme Assurance Banque	Courtage / CIF	Commissions
April	Courtier d'assurance	Co-courtage	Commissions
Altixia	Société de gestion	CIF	Commissions
Atland Voisin	Société de gestion	CIF	Commissions
Axa Théma – Axa Banque	Assureur – Banque	Courtage / CIF	Com / Honoraires
Bâloise	Assureur (Luxembourg)	Courtage	Commissions
Cardif (Groupe BNP)	Assureur	Courtage	Commissions
Consultim Partners	Société de gestion	CIF / Mandat	Commissions
Corum	Société de gestion	Courtage / CIF	Commissions
Ecofip	Girardin Industriel	CIF	Commissions
EDR REIM	Société de gestion	CIF	Commissions
Eiffel Group	Société de gestion	CIF	Commissions
Equitim	Plateforme fonds structurés	CIF	Commissions
Entrepreneur Invest	Société de gestion	CIF	Commissions
Eres	Plateforme Assurance Banque	Co-Courtage	Commissions
Eurazeo	Société de gestion	CIF	Commissions
Finaval Conseil	Plateforme fonds structurés	CIF	Commissions
Generali / Generali Patrimoine	Assurance	Courtage	Commissions
GFV Bacchus Conseil	Groupement Foncier	CIF	Apport d'affaire
Ingepar-Fiprem (BRED)	Banque	Mandat / CIF	Commissions
Intencial Patrimoine	Assureur	Courtage	Commissions
La Financière de l'Echiquier	Société de gestion	Co-courtage / CIF	Commissions
MMA	Assureur	Courtage	Commissions
Nexo	Plateforme fonds structurés	CIF	Commissions
Nortia - Nortia Invest	Plateforme Assurance / Banque	Co-courtage / CIF	Commissions
Onelife	Assureur (Luxembourg)	Courtage	Commissions
Paref Gestion	Société de gestion	CIF	Commissions
Périal AM	Société de gestion	CIF	Commissions
Primonial Partenaires	Plateforme Assurance Banque	Co-Courtage CIF	Commissions
Selencia	Assureur	Co-Courtage	Commissions
SwissLife	Assureur	Courtage	Commissions
Tikehau - Sofidy	Société de gestion	CIF	Commissions
TYLIA Invest	PSI	CIF	Commissions
UAF-Life Patrimoine (Crédit Agricole)	Assureur	Co-Courtage /CIF	Commissions
Vatel Capital	Société de gestion	Mandat / CIF	Commissions
Vie-Plus (Crédit Mutuel Arkéa)	Assureur	Co-courtage	Commissions
Wealins (Groupe Le Foyer)	Assureur (Luxembourg)	Courtage	Commissions

* Aucun de ces partenaires ne détient de parts dans le capital de la structure, une liste exhaustive de nos partenaires pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part.

** Le cabinet réalise plus de 10 % de son chiffre d'affaires avec les partenaires suivants : Intencial, Wealins.

NOS PARTENAIRES IMMOBILIERS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Consultim Partners	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Cir	Promoteur	Mandat	Honoraires
Cogedim Partenaires Histoire & Patrimoine	Promoteur	Mandat	Honoraires
I-selection	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Kaufmann & Broad	Promoteur	Mandat	Honoraires
La Référence Pierre - Izimmo	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Le Revenu Pierre	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Nexity	Promoteur	Mandat	Honoraires
Otaree	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Perl	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Trividem	Plateforme Immobilière	Mandat	Honoraires
Valorissimo (Groupe Bouygues)	Promoteur	Mandat	Honoraires
Vinci Immobilier Patrimoine	Promoteur	Mandat	Honoraires

INVESTISSEMENTS ESG – Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Les investissements ESG (Environnement, Social, Gouvernance) consistent à intégrer des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, en complément de l'analyse financière traditionnelle.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui peuvent vous être proposés les facteurs de durabilité, des questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

Une information sur la stratégie ESG suivie par les produits proposés sera précisée suivant les choix en la matière effectué par le client.

Conformément à la réglementation AMF, les Conseillers en Investissements Financiers (CIF) doivent s'assurer que ces solutions correspondent aux objectifs, besoins et profil de risque du client.

PROTECTION DES DONNÉES ET RESPECT DE LEUR CONFIDENTIALITÉ

Déclaration CNIL : n° 1479479

Responsable du traitement des données : Monsieur Nicolas Chabanne

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les personnels de l'entreprise Athéna Patrimoine, sous la supervision de Monsieur Nicolas Chabanne, *Responsable du traitement* de ces dernières.

Vous êtes informés que les traitements de vos données personnelles effectués par l'entreprise Athéna Patrimoine ont été notifiés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (déclaration n° 1479479)

Ces données sont destinées à permettre à l'entreprise d'exercer ses missions de Conseil en Stratégie et Organisation Patrimoniale, et de Conseil en Investissement Patrimonial (intermédiation en produits financiers, immobiliers et produits d'investissement divers), conformément aux règles de l'art et aux réglementations en vigueur.

Vos données personnelles sont enregistrées sur le logiciel de gestion de cabinet Prisme-ManyMore (filiale du Groupe HARVEST). Des sauvegardes sont effectuées la plate-forme sas KDrive et Pcloud, qui respectent la réglementation européenne RGPD. Des échanges de données sécurisées peuvent s'effectuer via KDrive.

Ces solutions ont également pour finalité de vous faire bénéficier d'une vision globale des produits, services financiers et d'assurance auxquels vous avez souscrit, ou vous souscrieriez par l'intermédiaire de l'entreprise Athéna Patrimoine, et des conseils en gestion de patrimoine que l'entreprise Athéna Patrimoine pourra vous fournir sur la base des informations consolidées mises à sa disposition par son prestataire technique, la société ManyMore.

En conséquence, vous autorisez les compagnies d'assurance, établissements financiers et teneurs de comptes auprès desquels vous disposez ou disposeriez d'un compte titre, d'un contrat d'assurance ou tout autre investissement auquel vous avez souscrit ou vous souscrieriez par l'intermédiaire de l'entreprise Athéna Patrimoine, à communiquer à ce dernier, par l'intermédiaire de son prestataire technique, la société ManyMore, ainsi qu'aux personnes qui viendraient à leurs droits, les informations relatives aux comptes ou contrats vous concernant.

Vous êtes informés que la présente autorisation est révocable à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'entreprise Athéna Patrimoine, qui notifiera dans les meilleurs délais cette révocation à l'ensemble des sociétés concernées.

L'ensemble de ces données sont conservées pendant une durée de 5 ans après la fin de toute relation commerciale, conformément aux obligations légales et 10 ans dans le cadre des activités de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce relevant de la Loi Hoguet du 2 janvier 1970 (Article 86 du décret du 20 juillet 1972).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés" modifiée et au Règlement européen sur la Protection des Données Personnelles, vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès aux données vous concernant et concernant vos proches, traitées par l'entreprise Athéna Patrimoine.

Vous bénéficiez d'un droit à rectification, à demander leurs effacements ou une limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité, en écrivant à :

Athéna Patrimoine – Responsable du traitement des données - Espace Gailleton - 2, Place Gailleton - 69002 Lyon ou par courriel à : nchabanne@athena-patrimoine.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENT

Les réclamations sont traitées conformément à l'article 325-23 du Règlement Général de l'AMF et suivant l'instruction AMF n° 2012-07 du 13 juillet 2012 – Mise à jour 24/04/2013, 20/11/2013, 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017.

Cette dernière a précisé qu'une demande d'information, d'avis, de clarification, de services ou de prestation ne constitue pas une réclamation au sens dudit Règlement.

Le cabinet s'engage à traiter votre réclamation **dans les délais suivants** :

- **Dix jours ouvrables maximum** à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- **Deux mois maximum** entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation le cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes

Responsable au sein de l'entreprise : M. Nicolas Chabanne

- Par courrier au siège : Athéna Patrimoine - Espace Gailleton, 2 Place Gailleton - 69002 Lyon
- Téléphone portable : 06.43.43.32.96
- Téléphone fixe : 04.81.92.63.03
- Par mail : nchabanne@athena-patrimoine.fr

ADRESSE DES DIFFERENTS MEDIATEURS

Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur

Pour les activités CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers – 17 Place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'Assurance :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités du secteur bancaire (IOBSP) :

Médiation de la consommation - ANM Conso – 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Pour les activités du secteur Immobilier :

Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI - 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTERÊTS

Conformément à son statut CIF, la société doit s'assurer qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts portant atteinte aux intérêts de ses clients.

Dans le cas où nous estimerions nous trouver dans un cas de conflits d'intérêts, nous nous engageons à en informer la partie demandeuse de ladite mission.

A défaut d'une modification de la demande de la part du client, qui nous amènerait à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêt, à informer par écrit les parties concernées et à leur proposer, toujours par écrit, une solution permettant soit, de faire disparaître le conflit d'intérêt, soit d'en faire disparaître les effets.

MODE DE COMMUNICATION

En dehors des rendez-vous physiques, le cabinet est autorisé à échanger avec ses clients par tous moyens écrits (courrier et courriel), mais aussi audio (téléphone et visioconférence) et plate-forme d'échange sécurisée (ManyMore et Kdrive) dont il dispose, et ce pour tout type de missions, y compris la mise à jour d'informations réglementaires.

Les clients disposent d'une pleine liberté de choix dans les moyens qu'ils choisissent d'utiliser avec le cabinet.

DATE ET SIGNATURES

Je reconnais avoir reçu la fiche d'informations légales et avoir pris connaissance de toutes les informations quant au mode de facturation et de rémunération du cabinet Athéna Patrimoine, informations en vigueur au jour de la signature du présent document et nécessaires à sa prise de décision.

Rédigé en deux exemplaires, dont l'un a été remis aux clients.

Fait à Lyon

Date :

Madame :

Athéna Patrimoine

Monsieur :

ANNEXE : BAREME DES HONORAIRES ET PRESTATIONS

1. CONSEIL EN STRATEGIE ET ORGANISATION PATRIMONIALE

		Coût HT	Coût TTC	
AUDIT PATRIMONIAL (hors retraite et prévoyance)				
<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des éléments patrimoniaux - Analyse et diagnostic panoramique du patrimoine privé existant - Rendez-vous de présentation de l'audit (points d'alertes identifiés, pistes d'optimisations et propositions de placements) 		800 €	960 €	
AUDIT SPECIFIQUE	FISCAL	300 €	360 €	
	IR	300 €	360 €	
	IFI	300 €	360 €	
	PLACEMENTS	300 €	360 €	
	RETRAITE	500 €	600 €	
	TRANSMISSION / SUCCESSION	650 €	780 €	
<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des éléments patrimoniaux - Analyse et diagnostic - Rendez-vous de présentation de l'audit (pistes d'optimisations et propositions de placements) 		PREVOYANCE	400 €	480 €

BILAN EN STRATEGIE ET ORGANISATION PATRIMONIALE		
<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des éléments patrimoniaux - Analyse approfondie et détaillée de l'ensemble du patrimoine <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1^{er} rendez-vous de restitution du diagnostic patrimonial - Elaboration de recommandations chiffrées et écrites <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 2^{ème} rendez-vous de restitution et validation des stratégies - Mise en place et accompagnement pour les solutions retenues <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 3^{ème} rendez-vous de suivi des préconisations (délai de 12 mois) 	A partir de 1625 €	A partir de 1950 €

	Type de prestations	Coût HT	Coût TTC
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A DOMICILE (HEXA COOP)	Facturation via la Coopérative HEXA COOP dont nous sommes adhérents. La prestation est éligible au crédit d'impôt à domicile	Sur devis	Sur devis
ABONNEMENT PATRIMONIAL ANNUEL	<u>Lettres d'informations</u> : actualité patrimoniale trimestrielle <u>Consultation en ligne de vos différents placements financiers</u> (sous réserves des possibilités techniques offertes par les banques et les assureurs) <u>Consultation patrimoniale</u> : forfait de quatre heures	375 €	450 €
CONSULTATIONS SPECIFIQUES	Mission au forfait	Sur devis	Sur devis

2. CONSEIL EN INVESTISSEMENT PATRIMONIAL

Nous avons négocié avec nos assureurs partenaires une tarification spécifique en fonction du montant de votre placement et/ou de vos encours sous gestion. Le détail de cet accord figure dans le tableau ci-dessous.

	DROITS D'ENTREE	FRAIS DE GESTION
ASSURANCE-VIE CAPITALISATION CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER	0 à 30 000 € : frais contractuels du partenaire (soit 1 500 € maximum) 30 000 à 50 000 € : 3% (soit entre 900 € et 1 500 € maximum) 50 000 à 75 000 € : 2 % (soit entre 1000 € et 1 500 € maximum) 75 000 € à 100 000 € : 1 % (soit entre 750€ et 1 000 € maximum) > à 100 000 € : 500 € maximum	Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, en sus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion, qu'il s'agisse d'OPCVM monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir avec notre concours une communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.
RETRAITE (PERP, Madelin, Article 83...)	Versements libres : frais contractuels de l'assureur Versements programmés : frais réduits à 2%	
PREVOYANCE / SANTE / ASSURANCE DE PRETS	Sur devis - Tarification assureur variable suivant le cahier des charges client	

	Type de suivi	Coût HT	Coût TTC
ACTIFS FINANCIERS : COMPTE TITRE / PEA / OPCVM (Incluant situation de compte consolidée et propositions d'arbitrage)	Trimestriel	650 €	780 €
	Semestriel	350 €	420 €
	Annuel	200 €	240 €
	Gestion sous mandat	Sur devis	Sur devis

3. TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Dans le cadre des transactions sur immeubles et fonds de commerce que le cabinet pourrait être amené à réaliser (achat-vente-recherche), un barème d'honoraires adapté au montant de la transaction vous est également indiqué.

	PRIX DU BIEN (hors frais d'agence)	HONORAIRES (hors frais de notaire)
TRANSACTIONS IMMOBILIERES (ANCIEN)	0 à 80 000 €	6.5%
	80 000 à 140 000 €	6%
	140 000 à 200 000 €	5.5 %
	200 000 à 300 000 €	5 %
	> à 300 000 €	4.5 %
TRANSACTIONS IMMOBILIERES (NEUF – VEFA)	De 3 % à 10 % HT / Immo TTC (inclus dans le prix d'achat)	
Société Civile de Placement Immobilier (SCPI)	Les frais de commercialisation acquis au gestionnaire sont inclus dans le prix des parts (voir la notice réglementaire spécifique à chaque SCPI) et comprennent la rétrocession du cabinet (commissions variables entre 0% et 8% suivant les SCPI)	

4. CONSEIL IOBSP

La rémunération du cabinet intervenant en IOBSP sera :

- Honoraires, selon la complexité du dossier, de 600 € TTC (500 € HT) pouvant aller jusqu'à 1 200 € TTC (1 000 € HT)
- Et/ou commissions comprises entre 0.5% et 1% du montant du prêt perçues du partenaire choisi.

5. ENTREPRISES ET PROFESSIONS LIBERALES

		Coût HT	Coût TTC
AUDIT ENTREPRISE - Collecte des éléments juridiques et financiers - Analyse et diagnostic - Rendez-vous de présentation du bilan (pistes d'optimisations et propositions de placements)	EPARGNE SALARIALE	600 €	720 €
	RETRAITE COLLECTIVE	Sur devis - Tarification assureur variable suivant le cahier des charges client	
	TRESORERIE LONG TERME	750 €	900 €
	IMMOBILIER D'ENTREPRISE	Sur devis	
	REMUNERATION DU DIRIGEANT	1 500 €	1 800 €
	RETRAITE DU DIRIGEANT	1 500 €	1 800 €
	PREVOYANCE / SANTE	Sur devis - Tarification assureur variable suivant le cahier des charges client	
	AIDE A LA TRANSMISSION	Sur devis	

BILAN EN STRATEGIE ET ORGANISATION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL - Collecte des éléments juridiques et fiscaux - Analyse approfondie et détaillée de l'ensemble des éléments 1 ^{er} rendez-vous de restitution du diagnostic réalisé - Elaboration de recommandations écrites et chiffrées 2 ^{ème} rendez-vous de restitution et validation des stratégies - Mise en place et accompagnement pour les solutions retenues 3 ^{ème} rendez-vous de suivi des préconisations (délai de 12 mois)	A partir de 2 000 €	A partir de 2 400 €
--	------------------------	------------------------